

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse

06600 – ANTIBES

Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 3 mars 2020

Délibération 2020-10

OBJET : Budget primitif 2020

Le 3 mars 2020 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Guilaine DEBRAS, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, Gilbert TAULANE représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Procurations :

Patrick LAFARGUE, représenté par Monique ROBORY-DEVAYE

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Claudine MAURY, Michelle SALUCKI, Danièle PUGNAIRE, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Martine BONNEAU est désigné(e) en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal : 38

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 14

Procuration 1

Date de la convocation :

26 février 2020

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20200303-2020-10-DE
Date de télétransmission : 09/03/2020
Date de réception préfecture : 09/03/2020

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement avec l'article L.1612-1, il appartient au Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers de voter son Budget Primitif 2020 dont il vient de lui être donné lecture.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** les décisions traduites dans l'annexe de présentation budgétaire et le rapport sur l'état et l'évolution de la dette joints ainsi que le Budget Primitif 2020 hors T.V.A. arrêté à :

FONCTIONNEMENT

Recettes	36 410 890,46 €
Dépenses	36 410 890,46 €
Résultat	EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

Recettes	9 784 325,55 €
Dépenses	9 784 325,55 €
Résultat	EQUILIBRE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Josette BALDEN

